



Conseil de la Ville

Règlement RV-2003-01-46 modifiant le Règlement RV-2002-00-62 décrétant l'entretien des rues du secteur du Lac Beau Sable (secteur Pintendre) pour la saison d'hiver 2002-2003

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT:

1. Règlement RV-2002-00-62 décrétant l'entretien des rues du secteur du Lac Beau Sable (secteur Pintendre) pour la saison d'hiver 2002-2003

Le titre du Règlement RV-2002-00-62 est modifié par le remplacement des mots «la saison» par les mots «les saisons» et par l'ajout des chiffres «2003-2004» après les chiffres «2002-2003».

L'article 1 du Règlement RV-2002-00-62 décrétant l'entretien des rues du secteur du Lac Beau Sable (secteur Pintendre) pour la saison d'hiver 2002-2003 est modifié par le remplacement des mots «la saison» par les mots «les saisons» et par l'ajout des chiffres «2003-2004» après les chiffres «2002-2003».

Adopté le 20 octobre 2003

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 25 OCTOBRE 2003